

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Formation sur les notes de breffage

1. Portée

1.1 Titre

Formation de groupe sur les « Notes de breffage efficaces »

1.2 Introduction

La Direction générale du transport des marchandises dangereuses (DGTMD) est responsable de la rédaction de différents produits de breffage destinés à la haute direction, y compris le sous-ministre et le ministre. Par conséquent, la DGTMD envisage de former les fonctionnaires responsables de la rédaction, de la révision et/ou de l'examen de ces documents. La DGTMD étudie la possibilité d'organiser une formation de groupe sur la façon de rédiger efficacement des notes de breffage.

1.3 Objectifs de l'exigence

L'objectif principal de ce projet est double :

- Simplifier le processus d'inscription des fonctionnaires de la DGTMD qui doivent suivre cette formation;
- Condenser la présence des employés en une seule session de quatre (4) demi-journées consécutives au lieu de les faire participer à toute session de formation offerte avec des participants externes.

1.4 Contexte, hypothèses et portée particulière de l'exigence

Chaque année, la DGTMD embauche en moyenne 37,5 nouveaux employés et fait suivre cette formation à un maximum de 14 employés à la fois, ce qui représente un total estimé à 35 participants par année. Grâce à une combinaison de leçons, de discussions et d'exercices pratiques, le formateur de la formation sur les « Notes de breffage efficaces » apprend aux participants à créer des documents utiles et efficaces permettant d'informer et de conseiller leurs lecteurs.

La formation est particulièrement bénéfique pour les membres du personnel qui doivent produire ou utiliser des notes de breffage, ou bien travailler avec ce type de document. Compte tenu du nombre d'employés devant suivre la formation pour cette année financière se terminant en mars 2022, le fait d'organiser une session de formation en anglais et une en français uniquement avec des membres du personnel de la DGTMD permettrait d'offrir une expérience de formation plus adaptée aux besoins des participants ainsi que des conversations riches et pertinentes entre les participants et le formateur. Toutes sessions de formation supplémentaires comprendraient deux sessions de formation en anglais et une en français.

2.0 Exigences

2.1 Tâches, activités, produits livrables et étapes clés

Le fournisseur doit :

- dispenser la formation à la date et à l'heure qui restent à déterminer, pour une durée de quatre (4) demi-journées;
- fournir le matériel (manuel et listes de contrôle) à tous les participants;
- fournir l'accès à la formation et au support technique à tous les participants;
- pendant l'événement, faire en sorte que son formateur anime la discussion, encourage la participation des membres du groupe, guide les participants dans l'apprentissage du contenu de l'atelier et réponde aux questions le cas échéant. Plus précisément, le formateur devra :
 - favoriser un échange d'idées constructif et clair entre les participants ainsi que leur rétroaction;
 - ramener la discussion sur le sujet traité lorsque les interventions des participants s'éloignent de celui-ci;
 - faire respecter l'horaire pour que l'on traite, durant le temps alloué, de tous les points à l'ordre du jour ou de toute modification convenue par le groupe;
 - promouvoir la compréhension mutuelle et le partage des responsabilités au sein du groupe en favorisant une participation ouverte dans le respect de la culture et des normes de Transports Canada (TC) et de la diversité des participants;
- superviser et gérer les commentaires reçus au moyen de la plate-forme numérique en ligne qui sera utilisée pendant l'atelier;
- résumer les commentaires des participants à la fin des quatre ateliers et de la séance plénière de clôture et en produire un compte rendu.
- examiner les exercices réalisés par les participants et formuler des commentaires à ce sujet.

Le fournisseur doit produire et fournir les éléments suivants :

- 1) Formation en ligne sur les « Notes de breffage efficaces » à une date qui sera déterminée par le fournisseur et TC; l'événement aura lieu sur quatre (4) demi-journées au cours de la même semaine et se déroulera soit le matin, soit l'après-midi
- 2) Outil numérique pour favoriser la participation des apprenants et collecte des commentaires des participants pendant l'événement
- 3) Manuel et liste de contrôle pour chaque participant
- 4) Soutien technique pour tous les participants
- 5) Certificat qui sera délivré à chaque participant de la DGTMD à l'issue de la formation

2.2 Environnement technique, opérationnel et organisationnel

La formation doit être offerte à l'aide d'Adobe Connect ou de toute autre plateforme fonctionnelle et accessible par les deux parties.

2.3 Méthode et source d'acceptation

Le rendement, la qualité, le format et les exigences d'examen seront mesurés par le fournisseur et TC au moyen d'un sondage de rétroaction. Ce sondage sera envoyé aux participants par courriel le dernier jour de la formation.

2.4 Exigences en matière de rapports

Le fournisseur fournira l'évaluation des participants par courriel à TC aux fins d'examen une fois la formation terminée.

3.0

3.1 Obligations de Transports Canada (TC)

- Accès à un membre du personnel du Secrétariat du TMD qui sera disponible pour coordonner les activités. TC travaillera avec le fournisseur pour planifier la formation.
- Fournir un soutien technique aux participants si un problème technique relatif au réseau et/ou à l'équipement de TC est en cause.
- TC fournira au fournisseur une liste des participants cinq (5) jours ouvrables avant le début du programme d'évaluation.

3.2 Lieu de travail, site de travail et point de livraison

L'ensemble du travail devrait être effectué en ligne.

3.3 Exigences linguistiques

Les sessions et le matériel de formation doivent être proposés dans les deux langues officielles de la formation (français ou anglais).

4.0 Échéancier du projet

4.1 Dates prévues de début et d'achèvement

Les services du fournisseur seront requis à partir de la date d'attribution du contrat. On s'attend à ce qu'ils soient terminés le 31 mars 2022.

Option de prolongation de la période du contrat

Le Canada se réserve le droit de prolonger la durée du contrat de trois (3) périodes d'un an, à sa seule discrétion.